



## 1ère Edition de la **Grande Traversée de l'AUBRAC**

### -----REGLEMENT-----

#### **Randonnée VTT ouverte à tous**

1. Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs.
  2. Enfants de moins de 12 ans obligatoirement accompagnés.
  3. Certificat médical à présenter pour non interdiction à la pratique du VTT en randonnée.
  4. Port du casque obligatoire.
  5. Respect du code de la route, du sens de circulation et consignes d'organisation.
  6. Respect des propriétés privées et des espaces publics.
  7. Respect d'autrui et de l'environnement.
  8. Pointage obligatoire à l'arrivée.
  9. Le nettoyage des vélos doit se faire exclusivement sur l'aire aménagée à cet effet.
  10. L'abus d'alcool est dangereux pour la santé.
  11. Les organisateurs se dégagent de toutes responsabilités concernant les vols de vélo et autres objets ou matériels sur la zone « parking ».
  12. Droit aux médias : Tout participant autorise le foyer rural ainsi que leurs ayants droits à utiliser les images fixes ou audiovisuelles, prises à l'occasion de la randonnée sur lesquelles il pourrait apparaître.
- Les organisateurs se réservent le droit d'exclure toutes personnes ne respectant pas le règlement.

**Bonne randonnée à tous !!!**

-Ne pas jeter sur la voie publique-